



**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE extraordinaire  
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT FACE, volet CSSdM  
tenue en vidéoconférence le **MERCREDI 1<sup>er</sup> DÉCEMBRE 2021****

---

**Étaient présents:**

Administration :	Stéphane Abran, directeur
Enseignantes :	Julie St-Pierre Catherine Grégoire Josée Vaillancourt Emmanuelle Racine-Gariépy
Parents :	Geneviève Guéritaud-Dodin Benoit Valverde Daniel Herrera Hasna Rouighi
Élèves	Eva-Sye Lajoie Maxence Guindon
Autres :	Mallika Malan, parent substitut

**Étaient absents :**

Noura Bennani, tech. service de garde	Fabien Welp-Barr, membre communauté
---------------------------------------	-------------------------------------

---

**1. Présences et vérification du quorum**

À 16h22, la présidente constate quorum et ouvre la séance extraordinaire.

**2. Motion demandant le renouvellement du statut 240 de l'école**

La direction explique que le MEES a modifié les règles et exige désormais que la demande soit déposée 22 mois avant l'échéance du précédent statut (contrairement à l'année précédente jusqu'ici). La dernière demande remonte à décembre 2019, avec une échéance en 2024.

On précise ici que pour FACE, il s'agit d'un statut relevant de l'article 240 de la LIP, soit un PPP (Projet pédagogique particulier) accompagné d'une exemption de territoire de quartier.

La direction énumère les documents qu'elle doit fournir au MEES :

- 1) la demande de renouvellement
- 2) l'analyse d'impact sur les écoles de quartier dont proviennent les élèves qui fréquentent FACE
- 3) la grille-matières (*adoption par le CÉ*)
- 4) la description du PPP (objectifs, besoins, organisation des services éducatifs)

- 5) les critères d'admission (*adoption par le CÉ*)
- 6) les balises d'intégration des élèves avec PIIA
- 7) la contribution financière exigée des parents (*adoption par le CÉ*)
- 8) les résultats de la consultation auprès du CP du CSSDM (résolution à venir)
- 9) l'approbation de la direction générale
- 10) l'analyse des taux de réussite

On rappelle que la grille matière est revue annuellement malgré tout.

Les documents relevant des points 3, 5 et 7 sont proposés par Geneviève Dodin, secondée par Maxence Guindon. La demande de renouvellement du statut 240 est adoptée à l'unanimité.

### **3. Levée de la séance**

À 16h54 la présidente propose la levée de la séance, secondée par Julie St-Pierre. Adoptée sans opposition.

---

Geneviève Guéritaud-Dodin  
9 janvier 2022